



Fausse déclaration

Par Tara

Bonjour après trois mois de vie commune avec mon petit ami je l'ai quitté il est donc parti de chez moi trois jours après pour se venger il a appelé les pompiers en disant que je tenté de me suicider les pompiers sont intervenus chez moi en cassant la fenêtre et le volet car je dormais et je n'ai pas entendu frapper à ma porte mon ex au début c'était engagé à payer le volet devis de huit cents euros l'assurance ne prenant que le bris de glace maintenant mon ex se rétracte il ne veut plus payer le volet ai-je un recours est-ce que je peux porter plainte pour fausses accusations j'ai quand même été transporté à l'hôpital ils m'ont laissé sortir voyant que je n'étais pas du tout suicidaire ils m'ont même fait une attestation comme quoi il n'y avait rien et j'ai un recours contre mon ex je trouve qu'il s'en sort bien sous prétexte de ne pas avoir encaissé la séparation merci de votre aide je veux juste qu'il paye le volet J'ai oublié de préciser que depuis j'ai un trou à ma fenêtre je n'ai plus de volets je suis en insécurité totale je n'en dors plus la nuit de peur que quelqu'un s'est introduit chez moi avec le confinement le bris de glace ne va pas être réparé de suite et je n'ai pas les moyens de payer le volet merci encore

Par chance

contactez votre assureur

Par Tara

Bonjour
C est ce que j ai fait et mon assurance ne prends que Le Bris de glace pas le volet
Merci

Par chance

pourquoi les pompiers ont-ils voulu passer par la fenêtre de votre chambre ? qui a été témoin de leur intervention ?

Par Tara

Comme je le dis dans le premier post
Je dormais quand ils sont venus il était plus de 23h j ai pas entendu quand ils ont frappés à la porte
ils sont passés par la fenêtre en cassant la fenêtre et le volet
Certains voisins sont témoins malgré cela l assurance ne prends pas en charge le volet
Ce que je voudrais savoir c'est si je peux avoir un recours contre mon ex qui a voulu me porter préjudice
Merci

Par chance

vous portez plainte contre lui. vous pouvez le faire via le site "pré-plainte en ligne"

Par Tara

Ah oui je peux donc me défendre merci bcp
Je vais le faire

Par Tara

J ai été regarder le site dont vont parler mais ils disent que c'est pour déposer plainte contre un auteur inconnu

Par chance

je pensais que la pré-plainte facilitait le dépôt de plainte

""Comment porter plainte ?

Par courrier

Vous pouvez porter plainte directement auprès du procureur de la République. Il faut envoyer une lettre sur papier libre au tribunal judiciaire du lieu de l'infraction ou du domicile de l'auteur de l'infraction.

La lettre doit préciser les éléments suivants :

État civil et coordonnées complètes (adresse et numéro de téléphone) du plaignant
Récit détaillé des faits, date et lieu de l'infraction
Nom de l'auteur supposé si vous le connaissez (sinon, la plainte sera déposée contre X)
Noms et adresses des éventuels témoins de l'infraction
Description et l'estimation provisoire ou définitive du préjudice
Documents de preuve : certificats médicaux , arrêts de travail, factures diverses, constats
Volonté de se constituer partie civile

MODÈLE DE DOCUMENT

Porter plainte auprès du procureur de la République

Accéder au Modèle de document

Direction de l'information légale et administrative (Dila) - Premier ministre

Où s'adresser ?

Tribunal judiciaire ou de proximité

Vous pouvez envoyer votre plainte en lettre recommandée avec accusé de réception ou par lettre simple. Vous pouvez aussi déposer votre plainte directement à l'accueil du tribunal. Dans tous les cas, un récépissé vous sera remis dès que les services du procureur de la République auront enregistré votre plainte.

Pour suivre le traitement de votre plainte, vous pouvez contacter le procureur de la République au tribunal judiciaire en donnant le numéro attribué à votre dossier.

À noter

Vous pouvez également porter plainte avec constitution de partie civile auprès d'un juge d'instruction si votre plainte a été classée sans suite ou si vous avez porté plainte depuis plus de trois mois et que le procureur ne vous a pas répondu.""

Par Tara

Merci